

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026**

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi 2 février 2026 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Camille Bouchard, Monsieur Roger Roy sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

Absents : Michel Laberge et William St-Cyr.

**1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire**

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La greffière-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

26-02-11790

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 5 janvier 2026**

26-02-11791

IL EST PROPOSÉ PAR Camille Bouchard, conseillère, que le procès-verbal du 5 janvier 2026 soit accepté par le conseil municipal, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer**

26-02-11792

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 128 478.06 \$, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la greffière-trésorière.

26-02-11793

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 341 562.28 \$ et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**5. Première période de questions**

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

**6. Correspondances**

26-02-11794

**Demande de contribution de l'Association du Lac la Retenue**

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une contribution annuelle pour 2026 de 4000\$, au Fonds de réserve de L'Association du Lac la Retenue, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.**

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Pas eu de réunion en janvier – prochaine mercredi le 4 février ;
- Dossier en cours sur le financement de la PluMobile ;

**8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux**

**Loisirs (Chantale Gagnon)**

- Rappel pour la Fête de l'hiver qui aura lieu vendredi prochain de 19h à 21h et samedi pour la famille de 10h à 15h au Centre communautaire de L'Ange-Gardien ;

**Autorisation de budget pour événements**

26-02-11795

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise, pour 2026, un budget de 7 000\$ pour l'organisation de la Fête Nationale et 6 000\$ pour les activités estivales au parc riverain, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Comité consultatif d'urbanisme (Roger Roy)**

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 21 janvier 2026

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

**1. 61, rue des Saules – Construction de maison unifamiliale**

La municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 61, rue des Saules. Le CCU a analysé la demande et émet une recommandation favorable au conseil municipal concernant la demande de permis pour ce projet.

**2. 110, rue des Saules – Construction de maison unifamiliale**

La municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 110, rue des Saules. Le CCU a analysé la demande et émet une recommandation favorable au conseil municipal concernant la demande de permis pour ce projet.

**3. 2005, rue de la Vallée – Agrandissement de maison unifamiliale**

La municipalité a reçu une demande de permis de construction d'agrandissement pour une maison unifamiliale au 2005, rue de la Vallée. Le CCU a analysé la demande et émet une recommandation favorable au conseil municipal concernant la demande de permis pour ce projet.

**4. 18, rue Fecteau – Construction de maison unifamiliale**

La municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 18, rue Fecteau. Le CCU a analysé la demande et émet une recommandation favorable au conseil municipal concernant la demande de permis pour ce projet.

**5. 6326, avenue Royale – Rénovation de la galerie arrière**

La municipalité a reçu une demande de permis de construction pour rénover la galerie arrière de la maison unifamiliale située au 6326, avenue Royale. Le CCU a analysé la demande et émet une recommandation favorable au conseil municipal concernant la demande de permis pour ce projet.

**Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)**

- Adhésion à la FQM pour une aide professionnelle de service d'ingénierie pour des travaux au toit du bâtiment ;
- Achat de polymère à la firme Chemco pour un montant de 90 000\$ ;
- Appel d'offre pour le transport et la valorisation et l'enfouissement des boues déshydratées ;
- Octroi de contrat pour les panneaux de contrôles à la firme Automatisation JRT pour un coût de 56 600\$;

**9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA**  
**61, rue des Saules – Construction de maison unifamiliale**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 61, rue des Saules, sur le lot 6 675 324 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20 ;

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;

**CONSIDÉRANT** que la volumétrie du bâtiment respecte la densité et l'échelle des bâtiments du quartier ;

**CONSIDÉRANT** que l'architecture du bâtiment utilise des techniques et méthodes contemporaines de construction ;

**CONSIDÉRANT** que les revêtements extérieurs choisis sont approuvés par le quartier et s'harmonisent avec les autres constructions situées dans le quartier ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a pris en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation favorable à la demande ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers se conforment aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;

26-02-11796

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le conseil accepte la présente demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 61, rue des Saules, sur le lot 6 675 324 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20 et ce, en respect des documents déposés et des informations transmises.

**110, rue des Saules – Construction de maison unifamiliale**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 110, rue des Saules, sur le lot 6 675 361 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20 ;

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;

**CONSIDÉRANT** que la volumétrie du bâtiment respecte la densité et l'échelle des bâtiments du quartier ;

**CONSIDÉRANT** que l'architecture du bâtiment utilise des techniques et méthodes contemporaines de construction ;

**CONSIDÉRANT** que les revêtements extérieurs choisis sont approuvés par le quartier et s'harmonisent avec les autres constructions situées dans le quartier ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a pris en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation favorable à la demande ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers se conforment aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;

26-02-11797

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le conseil accepte la présente demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 110, rue des Saules, sur le lot 6 675 361 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20 et ce, en respect des documents déposés et des informations transmises.

**2005, rue de la Vallée – Agrandissement de maison unifamiliale**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une demande de permis de construction d'agrandissement pour la maison unifamiliale au 2005, rue de la Vallée, sur le lot 4 439 659 du cadastre du Québec dans les zones A-11 et ID-14 ;

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;

**CONSIDÉRANT** que la volumétrie et la forme de l'agrandissement démontrent un effort de composition harmonieuse ;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement n'altère pas le caractère ou la volumétrie du bâtiment principal ;

**CONSIDÉRANT** que les matériaux de revêtements de l'agrandissement harmonisent avec ceux du bâtiment principal ;

26-02-11798

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le conseil accepte la présente demande de permis de construction d'agrandissement pour la maison unifamiliale au 2005, rue de la Vallée, sur le lot 4 439 659 du cadastre du Québec dans les zones A-11 et ID-14 et ce, en respect des documents déposés et des informations transmises.

**18, rue Fecteau – Construction de maison unifamiliale**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 18, rue Fecteau, sur le lot 6 614 222 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20 ;

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;

**CONSIDÉRANT** que la volumétrie du bâtiment respecte la densité et l'échelle des bâtiments du quartier ;

**CONSIDÉRANT** que l'architecture du bâtiment utilise des techniques et méthodes contemporaines de construction ;

**CONSIDÉRANT** que les revêtements extérieurs choisis sont approuvés par le quartier et s'harmonisent avec les autres constructions situées dans le quartier ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a pris en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation favorable à la demande ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers se conforment aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;

26-02-11799

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le conseil accepte la présente demande de permis de construction pour une maison unifamiliale au 18, rue Fecteau, sur le lot 6 614 222 du cadastre du Québec, dans la zone ID-20 et ce, en respect des documents déposés et des informations transmises.

**6326, avenue Royale – Rénovation de la galerie arrière**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une demande de permis de construction de rénovation pour la galerie arrière de la maison unifamiliale située au 6326, avenue Royale, sur le lot 4 440 060 du cadastre du Québec, dans la zone H-73 ;

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;

**CONSIDÉRANT** que les rénovations réalisent un entretien préventif du bâti afin de limiter la détérioration des composantes dans le respect de ses caractéristiques d'origine ;

**CONSIDÉRANT** que les rénovations sont situées dans la cour arrière du terrain ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a pris en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation favorable à la demande ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers se conforment aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°14-637 ;

26-02-11800

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le conseil accepte la présente demande de permis de construction de rénovation pour la galerie arrière de la maison unifamiliale située au 6326, avenue Royale, sur le lot 4 440 060 du cadastre du Québec, dans la zone H-73 et ce, en respect des documents déposés et des informations transmises.

**10. Dérogation mineure**

**45, rue Émilien-Fortier – Opération cadastrale dérogatoire**

Point reporté à la prochaine réunion du 2 février.

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une mineure portant sur la largeur de la ligne avant (en mètres) dans le cadre d'une opération cadastrale visant les lots 4 438 917 et 4 438 918 ;

- CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation concerne normes de lotissement applicables aux zones de type agricoles (autres) du règlement de lotissement n° 16-643 qui exige une largeur de ligne avant de 22 m ;
- CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure proposée permettrait de créer deux lots avec des lignes d'avant de 6.7 m et 5.49 m ;
- CONSIDÉRANT** que le conseil a reporté la demande à cette réunion pour analyser la teneur de nécessiter d'obtenir cette dite dérogation mineure ;
- CONSIDÉRANT** que la demande ne nécessite pas de dérogation mineure ;
- 26-02-11801 **EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**  
**QUE** le conseil retire la demande de dérogation mineure pour le 45 rue Émilien-Fortier et rembourse le demandeur.
- 11. Désignation d'un maire suppléant pour les trois prochains mois**  
 26-02-11802 **IL EST PROPOSÉ PAR** Chantale Gagnon, conseillère, que Madame Diane Giguère, conseillère, soit désignée pour agir à titre de maire suppléant au sein du conseil pour les trois prochains mois, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**
- 12. Octroi pour le déneigement des trottoirs 2026-2027 et 2027-2028**  
 26-02-11803 **IL EST PROPOSÉ PAR** Diane Giguère, conseillère, que le conseil octroi le contrat de déneigement des trottoirs pour les années 2026-2027 et 2027-2028 à la firme Entreprises Gariépy inc. pour un coût annuel de 58 100\$ plus taxes, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**
- 13. Octroi pour le nettoyage des rues pour 2026 et 2027**  
 26-02-11804 **IL EST PROPOSÉ PAR** Camille Bouchard, conseillère, que le conseil octroi le contrat de nettoyage des rues pour les années 2026 et 2027, à la firme Entreprises Trema. pour un coût annuel de 20 205\$ plus taxes, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**
- 14. Adoption du règlement #26-731 Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 16-640 et ses amendements afin d'adopter un plan particulier d'urbanisme**  
 26-02-11805 **ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le projet de règlement le 5 janvier 2026 ;  
**ATTENDU QUE** le conseil a tenu le 2 février 2026, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;  
**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Chantale Gagnon, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,** que le conseil adopte le règlement #26-731 Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 16-640 et ses amendements afin d'adopter un plan particulier d'urbanisme.
- 15. Avis de motion et présentation du projet de règlement #26-732 relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses des élus municipaux**  
 Un avis de motion est donné par Diane Giguère, conseillère, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses des élus municipaux.  
 Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.  
 L'adoption aura lieu le 2 mars 2026 à 19h30.
- 16. Appel d'offres sur invitation pour la gestion de l'écocentre pour les deux prochaines années 2026-2027**  
 26-02-11806 **IL EST PROPOSÉ PAR** Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**  
**QUE** la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue un appel d'offres sur invitation pour la gestion des rebuts de l'écocentre pour les deux années - 2026 et 2027.
- 17. Deuxième période de questions**
- 18. Divers**
- 1 Autorisation de dépenses**  
 26-02-11807 **IL EST PROPOSÉ PAR** Camille Bouchard, conseillère, que le conseil autorise les dépenses suivantes :  
 ○ Une enveloppe additionnelle de 18000\$ plus taxes pour le dossier de PGA en eau à la firme Tetra Tech ;

- 1500\$ plus taxes pour l'achat d'un portable pour le maire à la firme 6temTi;
  - 2332\$ plus taxes pour la cotisation 2026 – pour adhérer à l'UMQ ;
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**2 Dépôt des états comparatifs et détaillés**

La directrice générale dépose au conseil :

- L'état comparatif des revenus et dépenses au 31 décembre 2025 ;

**3 Comités du conseil municipal**

IL EST PROPOSÉ PAR Camille Bouchard, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le maire M Pierre Lefrançois nomme les élus sur différents comités :

**CCU & Démolition**

Roger Roy, William St-Cyr et Pierre Lefrançois (substitut)

**Loisirs et Camp de jour**

Camille Bouchard et Chantale Gagnon

**Régie d'assainissement des eaux usées (RAEU)**

Michel Laberge, Roger Roy et Pierre Lefrançois (substitut)

**Ressources humaines**

Chantale Gagnon, Diane Giguère et William St-Cyr

**Journal La Griffé**

Diane Giguère et William St-Cyr

**Association du lac la Retenue**

Roger Roy et Pierre Lefrançois

**Patrimoine L'Ange-Gardien**

Camille Bouchard, Diane Giguère, Pierre Lefrançois et William St-Cyr

**PluMobile**

Diane Giguère

**Villa Les Mésanges**

Diane Giguère

**4 Congrès ADMQ**

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, d'autoriser la directrice générale/greffière-trésorière à assister au congrès annuel donné par L'Association des Directeurs Municipaux du Québec, le 17, 18 et 19 juin prochain, à Québec, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**19. Levée ou ajournement de la séance**

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Lise Drouin, Greffière-trésorière/Directrice Générale

26-02-11808

26-02-11809

26-02-11810